

CHARTRE de la Commission Actions Patients & Proches aidants de l'association diabètevaud

La Commission Actions Patients & Proches aidants s'est constituée sur l'impulsion de l'association diabètevaud et a pour but la promotion de l'expertise expérientielle des patients et des proches aidants confrontés à tous types de diabète. Elle est indépendante de toute organisation politique, idéologique et confessionnelle.

Les **objectifs** de la Commission Actions Patients & Proches aidants sont les suivants :

- Promouvoir l'expertise du vécu des patients et des proches aidants.
- Améliorer la qualité des soins aux patients diabétiques et le soutien à leurs proches aidants.
- Comprendre la position du patient dans son environnement quotidien.
- Contribuer au développement du partenariat patient-soignant pour répondre aux défis que posent les maladies chroniques en général, mais plus spécifiquement le diabète dans le système de santé suisse.
- Développer et entretenir avec diabètevaud et d'autres associations et/ou institutions, des relations propres à enrichir une collaboration et une coopération.

Les **valeurs** qui guident la Commission Actions Patients & Proches aidants sont :

- **Le respect** : nous travaillons ensemble avec bienveillance dans un climat convivial et solidaire d'ouverture et de partage les uns envers les autres.
- **La confidentialité** : Les témoignages sur l'état de santé ou le vécu dans la maladie de nos membres ou de leurs proches doivent, par défaut, rester confidentiels ou pour le moins être assurés d'un complet anonymat.
- **L'autodétermination** : nous croyons en la capacité d'autodétermination des personnes. Nous œuvrons à favoriser le libre choix de chaque acteur, en regard d'alternatives clairement explicitées.
- **La créativité** : nous encourageons toutes propositions, idées, projets qui permettent le développement des objectifs de la commission.
- **La transparence** : nous nous engageons à informer notre partenaire, diabètevaud, de manière transparente et complète sur notre fonctionnement et nos pratiques dans l'accomplissement de chacune de nos actions. Nous attendons de nos membres la communication de toutes formes de conflits d'intérêt qui seraient en inadéquation avec les objectifs de la commission.

Les membres s'engagent à tout mettre en œuvre pour faire vivre et pérenniser la Commission dans le respect des principes de la présente charte.

Lausanne, le 26 juin 2019